

# CONSERVATOIRE



## Procès-verbal Comité syndical du 25 février 2019



Le lundi 25 février 2019, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire dûment convoqué par courrier du 7 février 2019, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA  
Madame Vanessa CHARLES, Responsable du service culturel du Conseil départemental

### **Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

## Ordre du jour

### Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019  
Compte administratif 2018  
Compte de gestion 2018 de la Paierie départementale  
Reprise du résultat 2018 au BP 2019  
Approbation du Budget primitif 2019  
Convention relative aux contributions financières 2019  
Contrat de Ville Provence Alpes agglomération – orchestre de quartier du Pigeonnier

### Point pour information

Discipline de musique actuelle  
Discipline de danse classique de l'antenne de Digne les Bains



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures.

### Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019  
La Présidente soumet au vote le procès-verbal.

*Adopté à l'unanimité*

### Compte administratif 2018

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente le compte administratif conforme au compte de gestion.  
La Présidente quitte la séance.  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet au vote le compte administratif 2018.

*Adopté à l'unanimité*

Les éléments de comptabilité analytique font ressortir pour 2018 des coûts en diminution résultant de l'augmentation des effectifs élèves et une diminution du coût de fonctionnement. Les coûts sont détaillés par activité, cycle et hors cursus. Les tableaux 2017 et 2018 de synthèse et de coût par activité sont joints.

Eric Doucet précise qu'en 2018 les tableaux de comptabilité ont évolué par rapport à 2017 principalement sur le partenariat avec l'Education nationale en détaillant et chiffrant les interventions.

Nathalie Ponce-Gassier souhaite savoir le contenu des animations scolaires.

Eric Doucet répond que ce sont des interventions d'enseignants principalement en école primaire de présentation d'instrument ou des présentations de spectacles.

### Compte de gestion 2018 de la Paierie départementale

La Présidente soumet au vote le compte de gestion en tout point identique au compte administratif.

*Adopté à l'unanimité*

### Reprise du résultat 2018 au BP 2019

Il est proposé d'affecter au BP 2019 le résultat de clôture enregistré au compte administratif de la manière suivante :

- section de fonctionnement	168 687,71 €
- section d'investissement	39 743,27

La Présidente soumet la reprise du résultat tel qu'indiqué ci-dessus au vote.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Approbation du Budget primitif 2019**

Les principaux éléments du budget sont présentés faisant ressortir les sections de fonctionnement et d'investissement en équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget est présenté en légère diminution par rapport à 2018 de 0,60 % ainsi que les participations financières des agglos.

Il est indiqué que le transfert de 17 000 € du fonctionnement vers l'investissement doit permettre de répondre au programme d'acquisitions d'instruments établi sur deux années – 2019 et 2020. Le versement de la subvention régionale fin 2019 devra permettre de faire face à la 2<sup>ème</sup> tranche d'acquisition prévue en 2020.

Eric Doucet précise qu'après ce programme d'investissement, les acquisitions d'instruments devraient diminuer compte tenu que le remplacement des instruments d'orchestre est désormais finalisé et que le parc instrumental peut répondre aux orchestres de quartier.

La Présidente soumet le budget 2019 au vote.

*Adopté à l'unanimité*

### **Convention relative aux contributions financières**

Conformément aux statuts du syndicat mixte et suite au vote du budget primitif fixant le montant des participations statutaires, il est nécessaire d'établir une convention indiquant les montants et modalités de versement.

La Présidente soumet au vote la convention.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Contrat de Ville Provence Alpes agglomération – orchestre de quartier du Pigeonnier**

Pour la 4<sup>ème</sup> année, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de ville pour l'orchestre du Pigeonnier à Digne les Bains.

Le coût prévisionnel estimé à 24 544 € intègre la rémunération des enseignants et l'acquisition d'instruments nécessaires au projet. Les instruments figurent dans la programme d'acquisition 2019-2020 qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région. Le montant présenté dans le dossier contrat de ville concerne le reste à charge pour le conservatoire.

Un soutien financier est sollicité auprès de l'Etat, de P2A et de la CAF.

Le plan financement fait ressortir un taux égal de 50 % de subventions sollicitées et d'autofinancement.

La Présidente soumet au vote la demande de subvention.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Point pour information**

#### **Discipline de musique actuelle**

Un enseignant contractuel recruté depuis 2017 sur le cadre d'emploi d'AEA principal de 1<sup>ère</sup> classe occupe deux postes : 16h30 de musique actuelle et 5 h de jazz vocal. Depuis deux années, l'effectif en musique actuelle ne cesse d'augmenter. A partir de la rentrée prochaine, cet enseignant interviendra également dans la CHAM du collège Maria Borelly à Digne-les-Bains. Cet agent a réussi le concours d'AEA principal de 1<sup>ère</sup> classe en musique actuelle. Il est donc proposé de créer un poste à 20 heures en musique actuelle qui intégrera le jazz vocal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Benoît Paillard précise que cet enseignant réalise par ailleurs un travail de mise en coordination dans le département sur la musique actuelle et plus particulièrement avec le théâtre Durance sur la musique assistée par ordinateur. Ses effectifs élèves en musique actuelle et jazz vocal sont à ce jour de 58. Depuis la création de cette discipline, plusieurs enseignants se sont succédé ne permettant pas ainsi la montée en charge attendue de la classe.

Yves Claudet rappelle que c'est une demande forte du Ministère de développer cette pratique.

## Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »

Eric Doucet indique que le volume des deux postes cumulés est de 21 h 30. Il est envisagé que le volume d'1h30 restant soit affecté sur un poste de musique assistée par ordinateur également préconisée par le rapport d'inspection. Ce point fera l'objet d'une question diverse ultérieure pour recueillir l'avis du Comité.

### Décision :

Les élus sont favorables pour l'intégration de cet agent sur un poste à 20 h musique actuelle intégrant le jazz vocal.

La création d'un poste à 20 heures en musique actuelle sera présentée en comité syndical de juin/juillet prochain afin de permettre l'intégration en qualité de stagiaire de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Le poste de musique actuelle à 16h30 sera supprimé du tableau des cadres d'emplois d'ici le 31 décembre 2019.

### Discipline de danse classique de l'antenne de Digne les Bains

Eric Doucet indique que les dysfonctionnements de la danse classique ont été rappelés à plusieurs reprises lors de précédentes réunions et qu'ils sont stipulés dans les rapports d'audit du Conseil départemental et du Ministère. Actuellement le professeur est en position de maladie professionnelle. La classe de danse classique a été fermée temporairement à la rentrée de septembre 2018, faute de trouver un remplaçant. De manière plus générale, le département danse rencontre des problèmes d'effectifs sur les deux villes centres ; pour Manosque, l'explication la plus plausible est l'existence d'un certain nombre de structures privées de danse.

Deux options peuvent être envisagées :

- on ne remplace pas le professeur dans l'attente d'une éventuelle reprise d'activité sachant qu'il est à 3 ans maximum de la retraite (67 ans) ;
- on prend le risque de créer un poste à 15 heures afin que le nouvel enseignant puisse reconstruire la classe de danse.

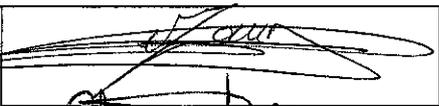
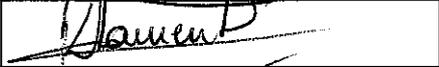
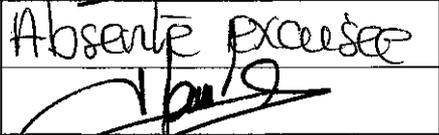
Sur le volet financier, le remboursement du salaire de l'enseignant titulaire par l'assurance couvre amplement le salaire de nouvel enseignant ainsi recruté. Le risque serait que l'on se retrouve avec deux salaires à verser en cas de reprise d'activité de l'enseignant titulaire.

Dans le rapport du Ministère il était pointé l'absence de danse contemporaine. Ce serait sans doute l'occasion d'étendre le département danse en créant la discipline contemporaine.

### Décision :

Les élus sont favorables à la création d'un poste à 15 heures en danse contemporaine.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	Absente excusée
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Claude FIAERT, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat mixte Vice-Président de P2A délégué à la culture	